

## Internet bientôt disponible gratuitement dans les jardins publics

Un mémorandum d'entente a été signé entre le ministère des Télécommunications, l'Association des banques et le fournisseur Sotel, pour offrir le service Internet gratuitement dans 11 parcs et jardins publics, durant les horaires d'ouverture.

Le ministère se chargera de déployer les infrastructures, Sotel assurera le service et l'Association des banques prendra en charge les coûts engendrés, indique un communiqué publié par le ministère.

Cette initiative vise à fournir Internet au plus grand nombre et à réduire la facture numérique au Liban, ajoute-t-il. Le communiqué ne mentionne pas la date du lancement effectif de ce service, mais il affir-

me que le projet sera progressivement étendu à tous les parcs publics du pays.

Les onze parcs concernés sont les suivants :

- Herch Beyrouth sur une surface de 30 000 m<sup>2</sup>, sachant que le parc s'étend sur une surface totale de 330 000 m<sup>2</sup>.
- Sanayeh-René Mouawad (22 000 m<sup>2</sup>).
- Sioufi (20 000 m<sup>2</sup>).
- Ramlet el-Baïda (10 000 m<sup>2</sup>).
- Manchiyé-Tripoli (10 000 m<sup>2</sup>).
- Bourj Abi Haidar (7 000 m<sup>2</sup>).
- Tallet el-Khayat-mufti Hassan Khaled (5 000 m<sup>2</sup>).
- Abou Chahla (5 000 m<sup>2</sup>).
- Yassouhiyé (4 400 m<sup>2</sup>).
- Saint-Nicolas (2 200 m<sup>2</sup>).
- Basta Tahta (2 200 m<sup>2</sup>).

## Nahas débloque 8 milliards de livres pour rémunérer les salariés d'Ogero

Le ministre des Télécommunications Charbel Nahas a ordonné le transfert de 8 milliards de livres libanaises pour le paiement des salaires des employés d'Ogero du mois de mars, après l'approbation par la Cour des comptes de la proposition de Nahas à ce niveau.

L'avance du Trésor de 100 milliards de livres accordée en août 2010 pour pourvoir aux dépenses d'Ogero ayant été épuisée, une nouvelle avance aurait dû être octroyée par le gouvernement. Mais celui-ci étant démissionnaire, il ne pouvait légalement le faire. Une première proposition, visant à faire

signer une avance du Trésor de 100 milliards de dollars par décret exceptionnel par le président de la République et le Premier ministre démissionnaire, a été refusée par le ministre Nahas qui l'a considérée comme étant anticonstitutionnelle.

Le ministre a en contrepartie proposé d'établir des contrats de gré à gré entre Ogero et le ministère des Télécoms. Les dépenses d'Ogero seraient ainsi couvertes par le ministère sur présentation des fiches de paie des salariés et des factures. Cette proposition a été approuvée par la Cour des comptes, le ministre a donc débloqué les fonds nécessaires.

## Nouvelles normes de construction compatibles avec l'Internet haut débit

L'Autorité de régulation des télécommunications a adopté de nouvelles normes à suivre en matière de construction afin de rendre les nouveaux immeubles compatibles avec les technologies liées au haut débit (Broadband).

Ces nouvelles normes, qui concernent notamment le raccordement à la fibre optique, la trajectoire des câbles, les boîtes de distribution et les systèmes de transmission, n'annulent pas les anciennes directives

mais les complètent.

Elles ont été mises en place avec les principaux concernés, notamment l'ordre des ingénieurs et la Direction générale de l'Urbanisme.

Une fois approuvées par le ministre des Travaux publics et des Transports, puis par le Conseil des ministres, elles devront s'appliquer à tous les locaux de plus de 800 mètres carrés et aux immeubles de plus de trois étages, résidentiels et commerciaux.

## Téléphonie mobile : premier test réussi de la 3.5G au Liban

Le système de téléphonie mobile de troisième génération 3.5G a été testé sur le réseau Alfa, avant son lancement officiel dans quelques mois.

La 3.5G est une version améliorée de la 3G, qui permettra aux Libanais de surfer sur Internet à une vitesse pouvant atteindre 21 mégabits par seconde, soit une vitesse supérieure à celle du DSL de 40 à 100 fois, ainsi qu'à celle de la technologie 2.5G utilisée actuellement sur les réseaux libanais. Le ministre sortant des Télécommunications, Charbel Nahas, qui a testé le service, a souligné que les utilisateurs pourront surfer sur leur téléphone mobile ou sur leur ordinateur grâce à un petit appareil appelé "dungle".